

Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Richard : « Permettez- moi, avant tout, de remercier particulièrement Guillaume de Russé d'avoir rappelé deux choses tellement évidentes qu'on finit par oublier :

- la force des territoires, même les plus éloignés, réside dans la créativité, la volonté et la solidarité de ses acteurs selon le précepte qu'il n'est de richesse que d'hommes ;
- c'est toujours, parce qu'il a un projet économique que l'entrepreneur investit. C'est lui qui crée la richesse, la puissance publique n'étant là que pour, au mieux, faciliter les choses, au pire ne pas les compliquer par un excès de zèle administratif ou normatif.

Plus que l'analyse des mesures, je préfère essayer de faire partager les idées de bon sens issues du substrat de l'avis.

Il n'y aurait pire lecture qu'une lecture jacobine du principe d'égalité prétendant ne vouloir voir qu'une seule tête, du plateau de Saclay à la Vienne, de Sophia-Antipolis à l'arrière-pays agenais.

C'est le risque de la réforme des ZRR en ne retenant que deux seuls critères uniformes, même si on ne peut que se réjouir qu'elle ait été intégrée à la loi de finances rectificative.

En matière d'aménagement du territoire, spécialement pour les secteurs éloignés des métropoles, il y a 2 exigences :

Équiper les territoires et faire confiance aux acteurs locaux

Permettez-moi, pour illustrer, de citer un exemple où j'ai été un acteur, avec d'autres, d'un investissement industriel de 100 millions d'euros en secteur rural.

Des territoires équipés, disais-je : la présélection de notre site devait combiner, réseau numérique haut débit, embranchement autoroutier et ferroviaire, grande capacité haute tension, fourniture importante en eau, 50 hectares immédiatement disponibles, appareil de formation adapté.

Conditions préalables mais insuffisantes car c'est **la mobilisation et la réactivité des acteurs locaux**, faisant fi de leurs étiquettes, associant élus, agence de développement, consulaires, services de l'État, agence de l'eau, ERDF... qui, seules, ont permis d'emporter la décision.

Ne vous méprenez pas sur l'exemplarité d'un tel dossier qui est exceptionnel ! **À l'évidence**, le dynamisme des territoires ruraux repose d'abord sur la densité du tissu de PME et de l'artisanat, la vitalité du secteur agricole, l'offre touristique, le développement de services liés à la personne, la présence des services publics, la dynamique coopérative et associative, la capacité à se former et se loger !

Ce que j'ai voulu dire, c'est que l'avis de Guillaume de Russé est avant tout un acte de foi dans le potentiel de nos territoires ruraux et que nul challenge, même de haute technologie, ne leur est interdit *a priori*. Moults exemples en attestent.

Il n'y a pas de territoire condamné pour peu que l'État fasse confiance aux acteurs locaux, n'ait pas la prétention de décider uniformément à leur place et assume, avec les Régions, le devoir d'équiper l'ensemble du territoire en moyens modernes de communication et de service.

Nul n'a à gagner à une dévitalisation du monde rural au profit – le mot n'est-il pas impropre – de mégalo-pôles toujours plus grandes avec leur cortège de difficultés en matière de transport, d'environnement, de sécurité, de logement, de dégâts humains.

Cet avis est plus important qu'il n'y paraît : un réel équilibre ville-campagne, le refus d'une France à plusieurs vitesses, confortent et légitiment notre pacte républicain ».